



Herbicide maïs

Merlin[®]
flexx

Conditionnement(s)

Bidon 10 L
Mini palette 1

Fiche d'identité

Composition :

Classification HRAC : F2

Formulation : suspension concentrée
(concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2110111

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : isoxaflutole
Teneur : 44g/l, soit 4.2% (m/m)
Famille chimique : isoxazoles
Mode d'action : Inhibiteur de la biosynthèse
des caroténoïdes. Action racinaire et
systémique.

Substance active : cyprosulfamide
Teneur : 44g/l, soit 4.2% (m/m)
Famille chimique : acylsulfonamide
Mode d'action : Augmentation de la
métabolisation de certains herbicides par
activation génique.

Description

MERLIN FLEXX est un herbicide de post-semis prélevée et de post-levée précoce de la culture de maïs. Il s'applique également sur maïs doux en prélevée uniquement. Il est efficace contre les dicotylédones et les graminées annuelles.

Préparation

Préparation de la bouillie

Remplir au 3/4 la cuve du pulvérisateur, agiter le bidon de MERLIN FLEXX et verser la dose nécessaire. Compléter le remplissage de la cuve et agiter. Maintenir en agitation modérée pendant la pulvérisation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesure de protection des individus

Opérateur

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

Pour l'emploi

- après stockage à température ambiante, agiter la préparation avant l'application.

- vider et rincer 3 fois les emballages au moment du remplissage de la cuve.

- ne pas pulvériser trop près des points d'eau et éviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau, fossés.

- traiter en l'absence de vent.

Gestion du risque de résistance :

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

On accompagnera cette mesure par de bonnes pratiques culturales définies par l'AFPP (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, etc.)

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion
Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Décali de rentrée des travailleurs dans la zone traitée
48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient du 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
<p>9 - Matières et objets dangereux divers</p>		
<p>Dangereux pour l'environnement</p>		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Maïs	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.25l/ha	1 trait./an stade BBCH 00 à BBCH 13		1a, 4a
Maïs doux	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.25l/ha	1 trait./an stade BBCH 00 à BBCH 08		1a, 4a

En raison d'un risque possible de phytotoxicité, il convient de consulter le semencier concerné avant toute utilisation de la préparation sur des lignées de maïs destinées à la production de semences.



Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité des adventices rencontrées en culture de maïs grain et fourrage, et maïs doux à 2.25 l/ha.

Adventices très sensibles (Efficacité 95 à 100%)	Adventices sensibles (Efficacité 85 à 94%)	Adventices moyennement sensibles (Efficacité 70 à 84%)	Adventices peu sensibles (Efficacité <70%)
DICOTYLEDONES : Capselle Chénopode blanc Datura sp. Morelle noire Renouée à feuilles de patience	DICOTYLEDONES : Amarante Pensée des champs Renouée persicaire Stellaire		DICOTYLEDONES : Mercuriale annuelle Renouée des oiseaux Renouée faux liseron Véronique de perse
GRAMINEES : Panic faux millet	GRAMINEES : Digitale sanguine Panic pied de coq Setaire verticillée	GRAMINEES : Setaire verte Setaire glauque	GRAMINEES : Pâturin annuel Vulpin des champs

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Dose préconisée sur maïs grain, maïs fourrage et maïs doux : 2.25 l/ha.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

MERLIN FLEXX s'utilise sur maïs grain et maïs fourrage au stade post-semis pré-levée de la culture. Il peut également s'utiliser jusqu'au stade 3 feuilles étalées de la culture. Sur maïs doux, MERLIN FLEXX s'applique uniquement en pré-levée. L'utilisateur devra veiller au bon état végétatif de la culture : ne pas traiter des maïs mal implantés, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse, ou susceptibles de subir de grands écarts thermiques.

La meilleure efficacité est obtenue en traitant les adventices le plus précocement possible (1-2 feuilles maximum pour les graminées et 2 feuilles maximum pour les dicotylédones)

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

MERLIN FLEXX s'utilise en une seule application.

Avant toute mise en oeuvre, consulter votre revendeur ou BAYER SERVICE INFO au 0800 25 35 45 afin de valider les modalités pratiques envisagées.

Classification HRAC

F2 - Inhibition de l'hydroxyphenyl-pyruvatedioxygénase (4-HPPD)

Application (matériel, pression)

Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (200 à 300 l/ha).

Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 bars. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.

Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage- Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur avant et après le traitement.

Conditions du milieu

MERLIN FLEXX devra être appliqué sur un sol finement préparé, sans grosses mottes.

Comme pour tout herbicide racinaire, l'efficacité est favorisée par des conditions humides après le traitement.

Précautions vis à vis des cultures voisines:

- traiter par temps calme et sans vent.
- lors de la pulvérisation, éviter impérativement toute dérive de produit vers les cultures voisines. Les cultures de betterave, tournesol, et dans une moindre mesure de pomme de terre, sont connues pour être particulièrement sensibles.
- utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérive par exemple)
- respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes trop fines.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs désherbé avec la spécialité MERLIN FLEXX selon les bonnes pratiques agricoles, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes (avec ou sans labour) : blé tendre (hiver, printemps), blé dur (hiver, printemps), orge (hiver, printemps), haricots, pois protéagineux de printemps, lin de printemps, tournesol, betterave sucrière, pomme de terre, soja, maïs, maïs doux et sorgho.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.



Cultures de remplacement

En cas d'accident sur un maïs traité avec MERLIN FLEXX en pré-levée ou en post-levée précoce, il est possible d'implanter sans délai entre l'application de MERLIN FLEXX et le semis :

- avec ou sans labour : un maïs (grain, fourrage, doux)
- avec labour : un ray grass

En respectant un délai de 75 jours entre l'application de MERLIN FLEXX et le nouveau semis il est possible d'implanter :

- avec ou sans labour : moutarde CIPAN (Culture intermédiaire Piège à Nitrate), colza CIPAN et colza d'hiver.
- avec labour : luzerne

Il n'est pas possible d'implanter les cultures de remplacement suivantes : sorgho, tournesol, haricot vert et soja.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mai 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr